

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Séance ordinaire

Dossier "Clos Saint Hubert" :

Le dossier est en cours, une demande de permis de lotir a été déposée chez le notaire avec :
Un projet d'aménagement des 11 parcelles proposé par "Atelier 15".

Un lever de géomètre a été effectué.

L'étude de sol révèle qu' il n'y aura pas de fondations particulières à prévoir pour les futures constructions.

Pour aider à la réalisation de ce projet le PNR a versé 70% de l'investissement pour le permis de lotir soit 15 700€. Le PNR continuera à suivre ce projet.

"Atelier 15" conseillera les futurs propriétaires pour les permis de construire.

La commune se charge de livrer des parcelles viabilisées.

Il est rappelé que désormais les permis de construire seront instruits par la Communauté de Commune Vexin Centre. Cette nouvelle charge aura un coût sur nos futures taxes locales.

Contrat rural :

Des projets de rénovation et d'aménagement sont à l'étude et, dans le cadre d'un contrat rural, peuvent être subventionnés par le Conseil Régional (35%) et par le Conseil Général (45%).

Les projets concernent :

- Le toit de l'église (un architecte étudie le dossier).
- L'aménagement de la place des Tilleuls (rencontre en janvier avec Sylvain Morin, urbaniste investi dans notre PLU)
- Les abords de l'église.
- Le lavoir : un nettoyage est nécessaire.

Questions diverses :

- Les "anciens" : Des colis (qui vont être prochainement distribués) ou un voyage à Dieppe "sur le traces de Guy de Maupassant" avec balade en mer, la date reste à préciser.
- Dégât des eaux dans un appartement loué par la commune : les assurances sont prévenues. Une vérification des installations électrique semble nécessaire dans cet immeuble.
- Le tracteur de notre employé communal est réparé (problème de vérins hydrauliques).

- Travaux dans les bâtiments de la ferme : remplacement des marches en bois, devenues très glissantes, par des caillebotis métalliques. Rénovation de la structure métallique qui laisse apparaître de nombreux points de rouille.
- Travaux entrepris par le Conseil Général dans la rue de la Viosne : reprise des joints de caniveaux et nettoyage du pont.
- Propriété Guillou : un terrain non constructible a été requalifié en terrain partiellement constructible (au moment de l'élaboration du PLU). Il a été convenu que M. Pascal Guillou nous cède du gué de la Viosne et le terrain jouxtant la station d'épuration et que la Mairie le dispense de la taxe relative à cette requalification (près de 2000€).
- Site internet de Brignancourt : depuis le 30 novembre 2014 le site n'est plus accessible. Rendez-vous est pris auprès de l'Union des Maires du Val d'Oise le 20 janvier 2015 pour étudier la création d'un nouveau site.
- Ecoles connectées : Ce projet soutenu par l'Etat permettra une connexion de très haute qualité (connexion par satellite) dans le but de faire travailler les enfants de l'école sur des logiciels pédagogiques proposés par l'Education Nationale. Une parabole sera prochainement installée sur le toit de l'école.
- Animation des Temps d'Activités Périscolaires : l'état a versé une subvention de 50€ par enfant et par an soit 383€. Par ailleurs des activités se mettent petit à petit en place : tennis, tennis de table, club échec, prévention routière, aide aux apprentissages.
- Demande de l'institutrice : notre institutrice dispose d'un mini ordinateur portable qui est à présent saturé et difficilement utilisable. Il faut envisager de le remplacer.
- Travaux sur la voie ferrée : des travaux sont en cours pour un trafic intense de trains de marchandises. Les riverains sont en droit de s'inquiéter. Une association "Voies & Voix en Vexin" a récemment organisé une réunion d'information avec la présence de Philippe Houillon.
- Usine Raclot : une prochaine réunion est programmée en début d'année 2015 avec le comité de suivi communal et le directeur de l'usine afin de faire le point sur les travaux d'amélioration portant sur certaines nuisances comme le bruit et les odeurs .
- Columbarium : un contact doit être repris avec le PNR pour ce projet dans le cimetière de Brignancourt.